

Liasse 25 IS RN

DGFIP N° 2050-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise : 3A BURO CONCEPT PLUS		1 2					
Adresse de l'entreprise : 18 AVENUE DES FLAMANTS ROSE 66700 ARGELES-SUR-MER		Durée de l'exercice précédent * 1 2					
Numéro SIRET * 7 5 3 1 0 6 1 9 4 0 0 0 2 4		Néant ☐					
		Exercice N clos le, 3 1 0 3 2 0 2 5					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB	19 488	AC	19 488		
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	28 590	AG	6 078	22 512	
	Fonds commercial (I)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	9 085	AQ	1 615	7 470	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 000	AS	4 000		
	Autres immobilisations corporelles	AT	250 647	AU	86 771	163 877	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières *	BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	311 811	BK	117 952	193 858	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	150 660	BU		150 660
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	15 909	BY		15 909
		Autres créances (3)	BZ	38 688	CA		38 688
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités		CF	9 636	CG		9 636	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	7 441	CI		7 441	
TOTAL (III)		CJ	222 333	CK		222 333	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étauca (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif *	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	534 144	IA	117 952	416 191	
Renvus : (I) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		
Clause de réserve de propriété : *		Inventaire :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		3A BURO CONCEPT PLUS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 150 000)	DA			150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			(267 348)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			3 715
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			152 199
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			150 056
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			195 028
	Dettes fiscales et sociales	DY			31 006
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			1 537	
	TOTAL (IV)	EB			529 825
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EC			
	TOTAL (V)	ED			
	Ecart de conversion passif *	EE			416 191
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			405 483	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2025

Désignation de l'entreprise **3A BURO CONCEPT PLUS** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Conséquences à une réévaluation traitée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	19 488	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	25 590	KE		KF	3 000	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL		
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	9 085	KP		KR		
					KS	4 000	KT		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KV	182 293	KW		
					KY		KZ		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			LB	67 124	LC	1 230	
		Matériel de transport *			LE		LF		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LH		LI		
	Emballages récupérables et divers *			LK		LL			
	Immobilisations corporelles en cours		LN	262 502	LO		LP	1 230	
	Avances et acomptes								
TOTAL III									
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
	Autres participations		8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV		
	TOTAL IV		LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	307 580	ØH		ØJ	4 230	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions par virement de poste à poste 1		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Régularisations de réévaluation par mise en équivalence 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	19 488	DØ	19 488	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	28 590	LW	28 590	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG	9 085	MH	9 085	
				IT		MJ	4 000	MK	4 000
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	182 293	MN	182 293	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	68 354	MT	68 354	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		
	TOTAL III		IY		NG	263 732	NH	263 732	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	ØW
Autres participations			IO		ØX		ØY	ØZ	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2G	
TOTAL IV			I3		NJ		NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	311 811	ØL	ØM	311 811

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2025

Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis I du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 3A BURO CONCEPT PLUS Néant [X] +

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis I du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 - Etat préliminaire

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A BURO CONCEPT PLUS				Néant ☐	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	
Frais d'établissement et de développements		CY	19 488	EL		EM	EN
Fonds commercial		RE		RF		RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	5 590	PF	488	PG	PH
TOTAL I		RK	25 078	RM	488	RN	RO
Terrains		PI		PI		PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	707	PW	909	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 000	QA		QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	8 544	QE	10 985	QF	QG
	Matériel de transport	QH		QI		QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	66 388	QM	853	QN	QO
		QP		QR		QS	QT
TOTAL II		QU	79 639	QV	12 747	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		YN	104 717	YP	13 235	YQ	YR
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissements	MB	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général des amortissements (NP + NQ + NR)	NW			Total général des reprises (NS + NT + NU)	NY		
Total général des amortissements net (NW - NY)				Total général des reprises net (NY - NU)	NZ		
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations						SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A BURO CONCEPT PLUS		Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2025

Désignation de l'entreprise : 3A BURO CONCEPT PLUS Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	15 909		15 909		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constatée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	11 021		11 021	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	500		500	
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	27 167		27 167		
	Charges constatées d'avance	VS	7 441		7 441		
	TOTAUX			VT	62 038	VU	62 038
	RENOUVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
DE L'PASSIF	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
		à plus d'1 an à l'origine	VH	152 199	27 857	121 599	2 743
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	195 028	195 028			
	Personnel et comptes rattachés	8C	20 235	20 235			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	5 871	5 871			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 481	4 481		
		Obligations cautionnées	VX				
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	418	418		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	VI	150 056	150 056			
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	1 537	1 537			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	2Z						
Produits constatés d'avance	8L						
TOTAUX			VY	529 825	VZ	405 483	
RENOUVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	26 455	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise 3A BURO CONCEPT PLUS				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET	Néant ☐	Exercice N, clos le 31/10/2012		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA	3 715	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)					WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies I)					RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)					XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *					XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032 NOT-SD)										I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI					L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8		
			- imposées au taux de 0 %							ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme							WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions							WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ				
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
										TOTAL I	WR	3 715
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV		
			- imposées au taux de 0 %							WH		
			- imposées au taux de 19 %							WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				XA		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)										ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *									XD		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octet 4)	OV	Société intermédiaire à réintégrer (art. 208)		K3	Zone de réinvestissement de la dette (art. 208)		PA	XF			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 quater bis)	PP	Régime d'exemption de réintégration (art. 44 quater bis)		1P	Zone franche d'activité NGE (art. 44 quater bis)		XC				
	Entreprises nouvelles (HIS 2010)	L2	Zone de réinvestissement rural (art. 44 quater bis)		PC	Zone de développement agricole (art. 44 quater bis)		PB				
			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 bis 3)		L5	Francs territoriaux (art. 44 bis 3)		HT				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 1)		X9	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 2)		YH	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 3)		YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 2)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 3)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 4)		ZI			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 3)		YD	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 4)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 5)		YL			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	3 715					XH		
		déficit (II moins I)								XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		
										XO	3 715	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

3ABURO CONCEPT PLUS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 150 000 euros
Siège social : 18 Avenue des Flamants Roses
66700 ARGELES-SUR-MER

753 106 194 RCS PERPIGNAN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 SEPTEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à 3 715,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 715,00 euros
------------------------	----------------

En totalité au compte « Report à nouveau »	3 715,00 euros
--	----------------

A l'absorption d'une partie des pertes antérieures

Qui passe ainsi de -267 348,00 euros à -263 633,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 septembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Gérant
Monsieur Franck BENOIST

